



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

MAIRIE  
DE

**A I G N E**

34210

Téléphone : 04.68.91.22.47

Fax : 04.68.91.80.65

Mail : mairie-aigne@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le

ID : 034-213400062-20241209-D202425-DE

Liberté – Égalité – Fraternité



2024-25

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

\*\*\*\*\*

POUR : 8  
CONTRE : 0  
ABSTENTIONS : 0

**Objet : Tarifs eau et assainissement 2025**

**L'an deux mille vingt-quatre**

**Le : neuf décembre à 18 heures 00**

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE AIGNE**

**Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur le Maire**

**Date de la convocation : le 02 décembre 2024**

**PRÉSENTS : FRAISSE Yves, SEGUY Gilles, VIDAL Dominique, DECOR Mary, VERMER Josianne, CARRERE Nathan, CHOUPAC Gérard, GLEIZES Julien,**

**EXCUSES/ABSENTS : MAS Claude.**

Conformément aux articles L. 2121-7 et suivants du Code général des collectivités territoriales pour les communes, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du conseil Municipal.

Madame VIDAL Dominique ayant obtenu la majorité des suffrages, a été retenue pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Le Syndicat de l'eau SIAEP va procéder en 2025 à une augmentation sur le prix du m3 d'eau facturé aux Communes. Le tarif applicable sera alors de 1,35 € HT, soit 1,43€ TTC.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'étude sur le résultat estimé du budget eau et assainissement 2024 et les prévisions de budget 2025.

Il propose de délibérer sur les tarifs pour l'année 2025 comme suit :

- Abonnement eau : 50.00 €
- M3 eau : 1,43€
- Abonnement assainissement : 40.00 €
- M3 assainissement : 1,00€

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré,  
**- approuve ces dispositions et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la suite de ce dossier.**

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le

ID : 034-213400062-20241209-D202425-DE



Certifiée exécutoire par le Maire  
Pour être publiée et déposée auprès  
de la Préfecture de MONTPELLIER  
A AIGNE, le



Le Maire, Yves FRAISSE



La secrétaire, Dominique VIDAL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)